

Le Bulletin de l'AHSP

Numéro 3

Bulletin de l'Association des Hydrogéologues des Services Publics

Mai 1995

SOMMAIRE

Editorial	1
Compte-rendu de la réunion de bureau de l'AHSP du 13-12-1994	2
Compte-rendu de la réunion de bureau de l'AHSP du 10-03-1995	2
Forages d'eau, vers un label de qualité	2
Création d'un centre de stockage de déchets industriels	3
A la source de l'info	3
Désignation des hydrogéologues agréés	4
Carte et liste des hydrogéologues dans les départements	5
Carte et liste des hydrogéologues dans les régions	6
Résultats de l'enquête sur les appareillages d'acquisition piézométrique	7

VENTE - LOCATION

Eaux de surface
Eaux souterraines
Sédiments
Boues

P	Niveau	
R	Débit	M
E	pH	E
L	Redox	S
E	Oxygène dissous	U
V	Conductivité	R
E	Salinité	E
M	Nitrates	S
E	Chlorures	
N	Ammonium	
T	Turbidité	
S		



MARTEC Div. Environnement
5, rue Carlé Vernet
92310 Sèvres - France
Tél : 33 (1) 46 26 15 15
Fax : 33 (1) 46 26 55 55

EDITORIAL

Un réseau de compétences.

La profession d'hydrogéologue n'est pas de tout repos. Nos domaines d'interventions sont variés témoignant de la pluridisciplinarité de cette science qu'est l'hydrogéologie. Par ailleurs, soumis aux aléas climatiques, nous sommes souvent sous le feu de l'actualité. Après les difficiles années de sécheresse 1989-1993, nous voilà sous des régimes de crues et d'inondations parfois tout aussi catastrophiques.

multiples, accaparantes mais passionnantes, nos activités ne nous laissent que peu de répit pour garder le contact avec les collègues; mais attention à l'isolement professionnel. Si nous voulons garder cette compétence qui nous est reconnue, il faut savoir en témoigner. Dans le domaine de l'hydrogéologie, nous avons les uns et les autres des spécificités. L'Association a pour objectif principal de construire ce réseau de compétence.

Somme toute, l'Association des Hydrogéologues des Services Publics est jeune et il en va de la responsabilité personnelle de chacun des membres de "souder" l'équipe. Pour cela, il faut s'impliquer, par exemple en participant à l'assemblée générale du 18 Mai prochain, en transmettant des articles techniques originaux ou des informations locales brèves pour diffusion dans le bulletin... Bref, en maintenant le réseau ouvert.

Ce bulletin se veut être un bulletin de liaison. Merci à tous ceux qui y ont contribué.

Le président de l'AHSP
Claude ROY
Hydrogéologue au Conseil Général
de la Vendée.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 Décembre 1994 à Paris

La réunion du Bureau a eu lieu à Paris, à dix heures, dans les locaux de la Maison de la Géologie.

• Etaient présents :

Claude ROY - Alain ORANGE - Thierry PAY - Bernard LEMOINE - Denis BOUTON - Philippe JACQUEMIN.

Membre excusé : Gilles MARJOLLET.

⇒ Aspect financier

Alain ORANGE nous fait part de la bonne santé actuelle des finances. Reste à solutionner le problème de l'envoi des bulletins, il existe une possibilité d'expédition groupée par la Poste, avec tarif préférentiel pour plus de 400 exemplaires. Actuellement, l'envoi du bulletin revient à environ 2500 francs. Ceci entraîne cependant les contraintes suivantes :

- une seule personne est chargée de l'envoi,
- faire par l'extérieur la reproduction du bulletin.

Alain ORANGE se charge d'assurer la reproduction et l'envoi des prochains bulletins, sous réserve que l'ensemble des fichiers lui soit adressé, sous format Word ou Excel, afin qu'il prépare le Mailing : Gilles MARJOLLET, fichier préfecture - Thierry PAY, fichier entreprises - Bernard LEMOINE, fichier adhérents.

Le Bureau tient à remercier Pascal GUYOT de CHALONS-sur-MARNE qui fait la maquette des bulletins.

⇒ Dossiers techniques pour les prochains bulletins

D'ores et déjà il serait nécessaire de faire des propositions sur des dossiers potentiels, c'est par eux que passeront l'intérêt du bulletin et la valorisation de notre profession au sein des Services Publics.

Claude Roy de charge de préparer celui du bulletin de la fin 95, dont le sujet sera relatif aux dispositifs de suivis quantitatifs ou qualitatifs, par des centrales d'acquisitions de mesures, leur logiciel d'interprétation, les problèmes rencontrés, les indices de satisfaction...

Autres propositions possibles : marchés publics, loi MOP, loi sur l'eau, syndicats départementaux,.... toutes les propositions sont les bienvenues.

⇒ Demandes de participation, au titre de l'AHSP, de la part de COLLIN du BRGM/SGN

• Pour la réalisation d'un manuel technique sur la gestion des nappes alluviales. L'avis du Bureau est pour le moment très réservé, voire défavorable, car le risque est grand d'engager les employeurs plutôt que l'AHSP.

• Pour un séminaire sur le karst, même avis, les membres peuvent le faire à titre individuel selon leurs compétences et dans le cadre professionnel.

⇒ Rencontre avec le GIF

Les Géologues Indépendants de France tenaient leur Assemblée Générale à Orléans, le 27 Octobre 1994, et avait invité l'AHSP. Gilles CREUZOT, correspondant régional y a participé et en a fait un compte-rendu.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 Mars 1995 à Paris

La réunion du Bureau a eu lieu à Paris, à dix heures trente, dans les locaux de la Maison de la Géologie.

• Etaient présents :

Claude ROY - Thierry PAY - Bernard LEMOINE

Membres excusés : Gilles MARJOLLET - Alain ORANGE - Denis BOUTON

⇒ Aspect financier

Thierry PAY nous informe de la part du trésorier que toutes les cotisations 1994 ont été honorées.

⇒ Nouveaux adhérents

de nouveaux adhérents se sont manifestés, soit auprès de notre Président, soit auprès de Gilles CREUZOT, représentant régional de la région Centre. Il s'agit :

- Madame Guglielmina OLIVEROS-TORO de la Direction de l'Eau au Ministère de l'Environnement,

- Mademoiselle Anne LAURENT de la DIREN Langudoc-Roussillon,

- Monsieur Jean-Claude DUPUY de la DIREN Auvergne,

- Monsieur Bruno de GRISSAC du Conseil Général des Charentes.

⇒ Divers

Création d'un DESS à BORDEAUX III "Ingénieur de l'eau - Mesures et méthodes". Le président, sollicité pour avis donnera une réponse.

Création d'une Charte Qualité, avec attribution d'un label, par le Syndicat National des Entrepreneurs de Puits et de Forages d'Eau, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement - Direction de l'Eau et les Agences de l'Eau - P. BILLAULT.

⇒ Le point sur les agréments des hydrogéologues

Le Président a reçu, de la part de quelques Préfets de Région, une demande d'avis sur les listes proposées par leurs départements. C'est le cas de : MIDI-PYRENEES, POITOU-CHARENTES et LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Claude ROY se propose de faire la réponse, après consultation des correspondants régionaux, autre du Président de l'AHSP, afin de ne créer aucune ambiguïté, en restant strictement dans le cadre de l'arrêté.

Forages d'eau : vers un label qualité

Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Sous-Direction Prospectives et Projets CAP - Pascal BILLAULT

Lors de la réalisation de forages, bon nombre de maîtres d'ouvrage ou de maîtres d'oeuvre ont été confrontés à des problèmes techniques liés à la qualification de certaines entreprises : outils inadaptés, chantier mal conduit, souci trop prononcé de rentabilité, ignorance de l'environnement...

A l'initiative du Syndicat des Entreprises de Forages d'Eau (S.F.E.), soutenu par les Agences de l'Eau et le Ministère de l'Environnement, la réalisation d'une charte est en cours.

Dans toute la métropole, un questionnaire a été adressé aux D.D.A.F., D.D.A.S.S., DIREN, Hydrogéologues Départementaux, principaux bureaux d'études hydrogéologiques, Chambres d'Agriculture et entreprises de forages afin d'analyser les problèmes rencontrés, les besoins et orienter la rédaction d'un projet de charte pour Mai-Juin 1995.



G. PIERSON
CONSULTANT
Bureau d'Etudes Géologiques
15, rue A. Perrot 37000 TOURS
Tél. 47 37 78 84
Fax 47 38 22 07

HYDROGEOLOGIE

- Synthèses Hydrogéologiques
- Etudes de Nappes
- Ouvrages de Captage
 - Choix du site
 - Conception des ouvrages
 - Contrôle des travaux
- Protection et Chimisme
- Simulation Numérique et Modélisation
- Matériel d'Hydrologie

DIAGNOSTIC ET GÉOPHYSIQUE

- Prospection
 - Géodélectrique
 - Sismique
 - Magnétotellurique
- Diagraphie en Forages Sondages
 - Profondeur 1000 mètres
 - Enregistrement doubles
 - Traitement numérique informatisé
- Inspection télévisée par caméra vidéo



FORAGES D'EAU
POMPES IMMERGEES

NEUF ET ENTRETIEN

Inspection télévisée
Réhabilitation

52, Avenue du Maréchal-Joffre
92000 NANTERRE

Tél : (1) 46.69.61.61
Fax : (1) 47.21.80.78

Après consultations des entreprises de forage d'eau la rédaction de la charte définitive est prévue pour fin 1995.

Parralèlement, une réflexion est engagée sur la constitution d'un comité d'attribution de labels qualité ainsi que ses modalités de fonctionnement (composition, condition d'attribution ou de retrait du label, moyens de contrôle...).

Ainsi, les entreprises signataires de la charte se verront décerner un label qualité (dans les conditions à définir) qui devrait permettre d'assurer une garantie de prestation à tout maître d'ouvrage et maître d'oeuvre.

Cette démarche mérite d'être soutenue afin qu'à moyen terme la plupart des entreprises de forage y adhèrent dans leur domaine de compétence et quelle que soit leur taille.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Pascal BILLAULT à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Tél. 38.51.73.18).

Création d'un centre de stockage de déchets industriels

Faut-il des critères géologiques favorables ou des critères géo... ?

La création d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes doit répondre à des critères géologiques définis par l'Arrêté du 18 Décembre 1992 (5 mètres de terrains à perméabilité 10^{-9} m/s). Les textes législatifs prévoient la nécessité de créer au moins un centre de ce type par région.

C'est dans ce cadre là, qu'en Aquitaine, la société France Déchets envisage l'implantation d'un tel centre à LUCMAU situé au Sud du département de la Gironde, en limite du département des Landes.

Au cours de l'enquête d'utilité publique de nombreuses critiques ont été portées sur les études géologiques et géotechniques concernant ce projet.

La Cellule Hydrogéologique du Conseil Général des Landes a réuni dans un document les différentes incohérences relevées dans ce dossier.

Un professeur d'hydrogéologie de l'Université de LIEGE a démontré de façon très détaillée que ce site n'était pas favorable pour une décharge de déchets ultimes.

Il est évident que l'affrontement avec le collège des experts (Université de BORDEAUX pour la plupart), qui soutient le projet, fait désordre et ne peut que nuire à l'image de marque de la géologie.

Il appartient maintenant à M. le Préfet de Région de statuer sur ce dossier.

Sa tâche ne sera pas facile, car il souhaite à juste titre, qu'aucune zone d'ombre ne subsiste sur ce dossier. C'est loin d'être le cas.

En conclusion, compte tenu des risques sur l'environnement, le choix d'un site pour la création d'un centre de stockage de déchets industriels doit s'appuyer sur des critères géologiques et hydrogéologiques non contestables.

Certes l'hydrogéologie n'est pas une science exacte, mais il est inadmissible et inconvenant que des divergences de point de vue aussi profondes existent entre géologues.

Quelle est la crédibilité de notre profession pour des gens de l'extérieur ? "Mettez trois géologues et vous aurez quatre avis". On peut également s'interroger sur l'attitude de la D.R.I.R.E. qui poursuit l'instruction du dossier malgré les incertitudes et les divergences qui subsistent. Pourquoi ne s'appuie-t-elle pas sur l'expertise du B.R.G.M. service public ?

Dans ces conditions, il nous a paru important que notre Association attire l'attention de M. le Préfet de Région, en lui demandant s'il est bien raisonnable d'autoriser la création d'un centre de déchets industriels à proximité ou au droit de formations géologiques saturées en eau, alors que le souci principal des opérateurs est d'éviter tout contact avec l'eau. Le fait de détourner la nappe de sa trajectoire outrepassé semble-t-il l'esprit de la loi.

Souhaitons qu'il retienne la phrase du Professeur MONTJOIE "En environnement, il faut toujours mieux choisir un bon site qu'essayer d'en aménager un mauvais".

Affaire à suivre...

Par J.P. HAUQUIN, Hydrogéologue au Conseil Général des Landes.

Assemblée Générale à CHAUMONT (Haute-Marne)
le 10 et 11 Mai 1995

18 Mai - 14h30 - 16h30 - Assemblée Générale à Paris (Mairie de Paris)

18h30 - 20h30 - Visite à Colombes (Mairie de Colombes)

20h30 - dîner offert par le Club des Sociétés

19 Mai - 9h30 - Visite à Souleuvre-Druy du site de stockage de déchets ultimes

A la source de l'info

⇒ CALVADOS

Une recharge de nappe exceptionnelle.

Le réseau piézométrique suivi dans le Calvados, fournit des informations sur les principaux aquifères depuis 30 ans. Après 4 années consécutives de tarissement (1988-1992), qui ont conduit à des mesures de restriction des usages (arrêtés préfectoraux), les pluies exceptionnelles de 1994 ont provoqué une recharge spectaculaire amplifiée par les précipitations du début 1995. Aujourd'hui, les aquifères Bajocien et Bathonien (calcaires fissurés) inscrivent de nouveaux records historiques connus. Cette recharge importante dans une région d'agriculture intensive se traduit par une montée préoccupante des teneurs en nitrates et par nombre de constructions, souvent récentes, dont les caves ou sous-sols sont inondés.

⇒ LANDES

Un projet G.D.F. de stockage souterrain en question.

Gaz de France a le projet de créer sur la commune de Meilhan entre Audignan et Mont-de-Marsan un réservoir naturel de plus de 6 milliards de mètres cubes de gaz, dans les formations calcaires à 900 mètres de profondeur. Consulté pour avis, le Conseil Général des Landes émet des conditions strictes en matière de sécurité, d'environnement et de préservation des intérêts économiques du département (alimentation en eau potable, thermalisme, irrigation et géothermie).

⇒ VENDEE - DEUX SEVRES

Etude globale pour la gestion de la ressource en eau souterraine.

Des menaces concernant les ressources en eau souterraine du Sud Vendée et de la plaine Niortaise ont conduit le Conseil Général de la Vendée à engager sur deux ans une vaste étude hydrogéologique (subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays-de-Loire et le Conseil Général des Deux-Sèvres). Cette étude sera rendue publique prochainement. Elle a pour finalité de connaître le fonctionnement hydraulique du système Plaine-Marais pour pouvoir le modéliser et disposer ainsi d'un outil de gestion, lequel guidera les autorités compétentes dans la mise au point des règles d'exploitation.

⇒ EURE ET LOIR

Elaboration du schéma départemental de l'eau potable.

L'étude a été confiée aux bureaux d'études ANTEA et PROLOG pour un montant total de 850KF (H.T.), auquel il faut ajouter 300KF pour l'enquête menée auprès des 400 communes du département.

Sur 370 captages actuellement exploités, seuls 200 pourraient être maintenus dans les années à venir et permettraient de couvrir plus du double des besoins de pointes des communes rurales à l'horizon 2005 soit près de 120 000 m³/j. Les autres captages sont atteints par la pollution diffuse et dépassent ou ont dépassé les 50 mg/l au moins une fois depuis 10 ans, ou présentent des problèmes de protection.

Le schéma propose de faire jouer l'intercommunalité à partir de Syndicat de Production pour gérer au mieux les ressources existantes de qualité et en solliciter de nouvelles là où se posent des problèmes de quantité ou de sécurité. 35 groupements sont ainsi envisagés avec un investissement global de 400 MF sur 20 ans. L'incidence des nouveaux travaux sur le prix de l'eau serait de l'ordre de 0,50F/m³ en moyenne en tenant compte d'un taux de subvention de 80%.

Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable

Le Département a créé en 1993 un Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable (FSIREP) qui permettra de financer en priorité les interconnexions. L'adhésion à ce fond est obligatoire pour les communes qui désirent bénéficier des aides départementales en matière d'eau et d'assainissement. Le montant de la participation est de 0,24F/m³ vendu. A ce jour près des 3/4 des collectivités ont adhéré, ce qui représente 3 millions de francs qui permettront de maintenir l'effort du département pour améliorer la qualité de l'eau potable et la sécurité de l'approvisionnement.



HYDROEXPERT

Hydrogéologie quantitative

Modèles mathématiques des écoulements souterrains et des transferts de pollution

Parc Club Orsay Université - 23, rue Jean Rostand 91893 ORSAY Cedex - FRANCE
Tél: (33-1) 69 41 84 96 - Fax: (33-1) 69 41 84 78

Désignation des hydrogéologues agréés

Les régions de France sont actuellement en cours de révision des listes d'agrément au titre d'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique. L'arrêté du 31 Août 93, article 4, confie aux Préfets des Régions le soin de l'agrément des hydrogéologues, sur propositions des préfets des Départements.

Le déroulement de la procédure peut être découpé en quatre phases :

- 1 - Appel de candidature (2 mois) : publication de l'arrêté des préfets de Région au recueil des actes administratifs de chaque département et dans au moins deux journaux locaux (éventuellement courrier adressé aux hydrogéologues déjà agréé, ou reconnus localement).

- 2 - Constitution du dossier départemental (1 mois). Mise en place facultative d'une commission départementale d'agrément. Rejet possible de candidature, transmission au préfet de Région.

- 3 - Constitution du dossier régional (3 mois) : consultation de la commission régionale d'agrément, préparation d'un projet de liste régionale, consultation des organisations professionnelles, consultation des collectivités concernées.

- 4 - Publication des listes (arrêté du préfet de Région) et notification aux intéressés agréés ou non.

L'AHSP avait manifesté en son temps l'intention de figurer sur la liste des organisations professionnelles à consulter. Pour cela, un courrier à chaque préfet de Région a permis de notifier noms et coordonnées de nos correspon-

dants régionaux. A ce jour, plusieurs Régions ont lancé les procédures d'agrément et certains sont dans la phase de consultation. Le tableau infra indique l'état d'avancement, à notre connaissance, des listes d'agrément. Trois Régions nous ont déjà sollicités pour avis, soit directement au siège, soit par l'intermédiaire du correspondant.

Cette consultation revêt une grande importance, puisque des refus de candidatures peuvent être proposés. La commission régionale d'agrément peut être à nouveau réunie après notre consultation. L'inscription de l'AHSP parmi les organismes professionnels nationaux à consulter dans le cadre de cette procédure témoigne de notre représentativité auprès de la Direction Générale de la Santé.

En premier lieu, il est clair que nos correspondants régionaux ne doivent pas formuler d'avis sur une liste départementale lorsqu'ils sont eux-mêmes candidat au titre d'hydrogéologue agréé dans tel ou tel département. La réponse au préfet de Région sera faite par le Président, selon les critères respectueux de l'arrêté ministériel du 31 Août 1993 et notamment son article 9. C'est ainsi que notre attention se portera sur :

- la vérification des principes d'indépendance et d'impartialité,
- les diplômes des candidats. Une formation spécifique en hydrogéologie ou une thèse de doctorat en hydrogéologie est un critère de priorité,
- l'expérience professionnelle suffisante en hydrogéologie (mini. 2 ans),
- le principe de la non-candidature dans le(s) département(s) où exerce le demandeur (services publics régionaux ou départementaux),
- le choix du coordonateur,
- la règle plafond des 5 agréments par hydrogéologue.

REGION	ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3		ETAPE 4	
	Dépôt du dossier avant le	Constitution des listes départementales	Préparation de la liste régionale	Réunion de la commission régionale d'agrément	Consultation des org. prof.	Date de l'arrêté d'agrément
Alsace	28/03/1995	En cours				
Aquitaine	28/02/1995	En cours				
Auvergne	pas lancée					
Basse Normandie	22/12/1994	En cours				
Bourgogne	15/02/1995	En cours	à partir 15/04/95			
Bretagne	02/10/1994	Faite	En cours			
Centre	30/11/1994	En cours				
Champagne Ardenne	31/01/1995	En cours				
Franche Comté	01/12/1994	En cours				
Haute Normandie	15/12/1994	En cours				
Ile De France	15/02/1995	En cours				
Languedoc Roussillon	-	Faite	Faite	07/02/1995	En cours	
Limousin	Jan-95	Faite	En cours			
Lorraine	31/12/1995	Faite	Faite	mar-95	En cours*	
Martinique	01/04/1995					
Midi Pyrénées	-	Faite	Faite	oui	En cours	
Nord Pas De Calais	lancement 95					
PACA	Pas lancée					
Pays de Loire	15/12/1994	En cours	Faite	28/04/1995		
Picardie	Lancement 95					
Poitou Charente	30/09/1994	Faite	Faite	31/01/1995	En cours	30/03/1995
Rhone Alpes	28/02/1995	En cours				

*ne connaissent pas l'AHSP

Situation au 4 Avril 1995

Demande d'adhésion à l'AHSP : prendre contact avec

B. LEMOINE - secrétaire - 104, rue Principale 61250 DAMIGNI



BUREAU D'ETUDE SOLS ET FONDATIONS

Hydrogéologie - Géotechnique
Environnement - Essais laboratoire

BP 536 - 50405 GRANVILLE CEDEX - TEL 33 51 59 66
SARL au capital de 260 000 F - Télécopie 33 51 64 42

E. D. G.
EUROPEENNE
DE
GÉOPHYSIQUE

**GÉOPHYSIQUE - GÉOLOGIE
ENVIRONNEMENT**

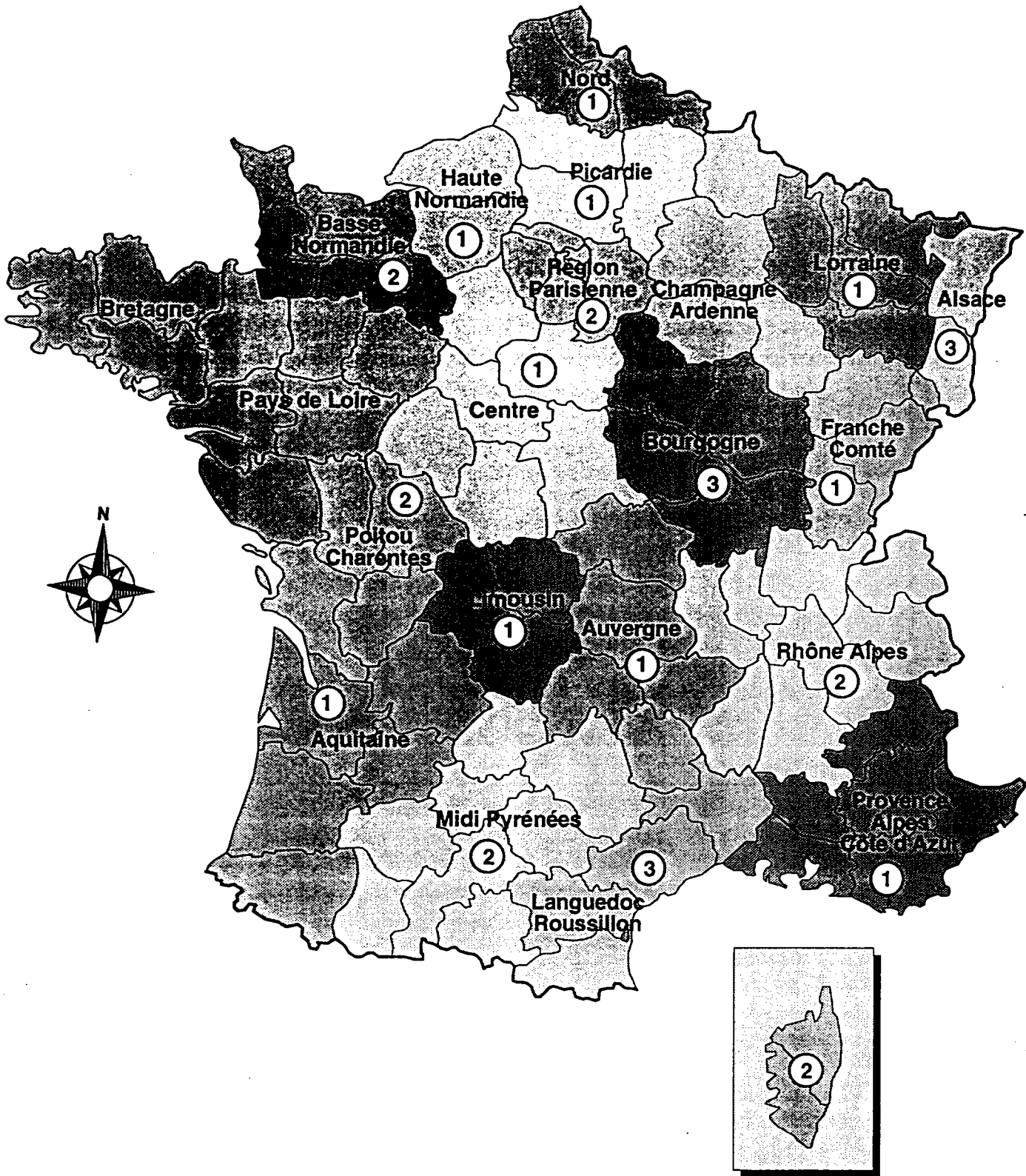
- Géophysique appliquée à l'Hydrogéologie
- Recherches d'eau - Vulnérabilité - Pollutions
- Géophysique en forage par Cylindre Electrique*
- Détection de cavités, Karsts, marnières
- Projets d'aménagements, Tracés linéaires, Auscultation d'ouvrage

RN 85 N° 3209 38300 NIVOLAS VERMELLE
Tél: 74.92.07.95 Fax: 74.92.07.96

* Brevet EDG

Listes des hydrogéologues dans les départements
les Conseils Généraux, DDAF, DDASS

DEPARTEMENT	NOM	PRENOM	AFFECTATION
AUDE - 11	YVROUX	Michel	CG
CALVADOS - 14	PAY	Thierry	CG
CHARENTE - 16	ARRONDEAU	Jean-Pierre	CG
CHARENTE - 16	DE GRISSAC	Bruno	CG
CHARENTE MARITIME - 17	VACHER	Jean-Paul	DDAF
COTE D'OR - 21	INGARGIOLA	Jean-François	CG
COTES D'ARMOR - 22	MARJOLET	Gilles	CG
DROME - 26	ESMENJAUD	Michel	DDASS
EURE et LOIRE - 28	SCHMIDT	Jean-Claude	CG
FINISTERE - 29	MENOTTE	Bernard	
GARD - 30	RACHOU	Gérard	DDASS
GIRONDE - 33	PELET D'ANGLADE	Raymond	CG
HERAULT - 34	GREVELLEC	José	CG
INDRE et LOIRE - 37	BIGE	George	Ent. Départ.
ISERE - 38	BELLEVILLE	Luc	DDASS
ISERE - 38	BESSON		DDAF
ISERE - 38	BIJU DUVAL		DDAF
ISERE - 38	DELAQUAIZE	Bernard	DDASS
LANDES - 40	HAUQUIN	Jean-Paul	CG
LOIRE ATLANTIQUE - 44	ALIX	Yves	DDAF
LOT - 46	TARRISSE	André	DDAF
LOT - 46	PARIS		CG
MAINE et LOIRE - 49	LUTZLER	Jean-Michel	District Saumur
MANCHE - 50	FRESLON	Maurice	DDAF
MANCHE - 50	ORANGE	Alain	CG
MARNE - 51	BOUTON	Denis	CG
HAUTE MARNE - 52	JACQUEMIN	Philippe	CG
MAYENNE - 53	ARNAULT	Patrice	CG (DDAF)
MEUSE - 55	VAN DEN AVENNE	Sylvain	CG
MORBIHAN - 56	RAMBERT	Bénédicte	DDAF
NORD - 59	FIEVET	Joel	DDAF
ORNE - 61	LEMOINE	Bernard	CG
PYRENEES ATLANT. - 65	OLLER	Georges	DDASS
HAUTES PYRENEES - 65	LASPLACES	Jean-Yves	DDAF
HAUT RHIN - 68	BRICE	Michel	CG
HAUT RHIN - 68	PROTCHE		CG
SARTHRE - 72	GIORDANO	Roland	DDAF
SARTHRE - 72	RICO	Gérard	CG
HAUTE SAVOIE - 74	BERTHIER		CG
DEUX SEVRES - 79	RECH	Renaud	DDAF
TARN - 81	BOUSQUET	Jean-Paul	DDASS
VAR - 83	COVA	René	DDAF
VAR - 83	TAPOUL	Jean-François	CG (DDAF)
VAUCLUSE - 84	PAWLOWSKI	Robert	DDASS
VENDEE - 85	FAISSOLLE	Frédéric	CG
VENDEE - 85	ROY	Claude	CG



Hydrogéologues dans les régions
DIREN, DRAF et Conseils Régionaux

Listes des hydrogéologues dans les régions
DIREN, DRAF, Conseil Régional

NOM	PRENOM	AFFECTATION	REGION
DUBAUT	Christian	DIREN	ALSACE
KAUFFMAN	Christophe	DIREN	ALSACE
MIGAYROU	Jean	DIREN	ALSACE
AIGROT	Michel	DIREN	AQUITAINE
DUPUY	Jean-Claude	DIREN	AUVERGNE
GRESSELIN	Frédéric	DIREN	BASSE NORMANDIE
LE TOUZE		DIREN	BASSE NORMANDIE
DENNINGER	Daniel	DIREN	BOURGOGNE
LEVEQUE	Dany	DIREN	BOURGOGNE
ROSSIER	Yvan	DIREN	BOURGOGNE
CREUZOT	Gilles	DIREN	CENTRE
GRIOLET	Claude	DIREN	CORSE
PASQUIER	Christian	DIREN	CORSE
METTETAL	Jean-P.	DIREN	FRANCHE COMTE
DEUSS	Bernard	DIREN	HAUTE NORMANDIE
DELMAS	Jean-Pierre	DIREN	LANGUEDOC ROUSSILLON
GAMMET	Roland	DIREN	LANGUEDOC ROUSSILLON
LAURENT	Anne	DIREN	LANGUEDOC ROUSSILLON
CHIN	André	DIREN	LIMOUSIN
HALLER	Michel	DIREN	LORRAINE
BOUZIGES	Michel	DIREN	MIDI PYRENEES
MARRION	Michel	DIREN	MIDI PYRENEES
MASSON	François-Xavier	DRAF	NORD PAS DE CALAIS
VALENCIA	Guy	DIREN	PACA
PELLETIER	Jean-Luc	DRAF	PAYS DE LOIRE
FURY	Vincent	DIREN	PICARDIE
SIMON	Béatrice	CR	POITOU CHARENTE
SAURET		DIREN	POTOU CHARENTE
DE BELLEGARDE	B.	DIREN	RHONE ALPES
LAFOSSE	J.	DIREN	RHONE ALPES

Deux adhérents hors structure départementale ou régionale

BILLAUT	Pascal	Ag. EAU	LOIRE BRETAGNE
OLIVEROS-TORO	Gulglielmina	Direction de l'Eau au Ministère de l'Environnement	

Résultats de l'enquête sur les appareillages d'acquisition piézométrique

En début d'année, un tableau d'enquête a été transmis aux hydrogéologues départementaux adhérents de l'A.H.S.P. pour faire un rapide point sur le matériel utilisé en suivi piézométrique. Précisons de suite que cette enquête ne se veut pas être exhaustive (pour éviter les recoupements, les hydrogéologues exerçant dans les organismes régionaux n'ont pas été consultés). Il s'agit tout au plus d'avoir une piste de recherche pour mener éventuellement à terme un travail plus approfondi sur la question. Nous aurons l'occasion d'en discuter au cours de la réunion technique de la prochaine assemblée générale (18 Mai 1995).

17 réponses nous sont parvenues, synthétisées dans les tableaux ci-dessous, pour un total de 484 capteurs installés et 477 centrales d'acquisition. Les observations formulées sur les enquêtes sont très intéressantes, mais ne peuvent être retranscrites sur les tableaux de synthèses présentés. Une note moyenne (5 = très bon - 4 = bon - 3 = moyen - 0 à 2 = mauvais ou médiocre) a été attribuée, traduisant ainsi le degré de satisfaction dans le fonctionnement, l'emploi et le suivi du matériel. Cependant, ces appréciations sont à prendre avec précautions compte-tenu du grand nombre de cas particuliers.

Sans rentrer dans le détail, deux points sont d'ores et déjà significatifs :

- la prédominance de certains types et marques de matériel dans l'ensemble des réseaux de surveillance,

- les écarts dans les indices de satisfaction.

Dossier technique à suivre...

CAPTEURS

Type	Marque	Référence	Nb
Pression	DRUCK	PTX 830	15
"	DRUCK	PTX 530	222
"	DRUCK	PTX 164	14
"	DRUCK	PTX 630	40
"	DRUCK	PTX 161 D	32
"	DRUCK	PTX 61	4
"	DRUCK	PTX 64	1
"	DRUCK	PDCR 930	1
"	DRUCK	PTX 161	1
Pression	Schlumberger	BHL 4292	1
"	Schlumberger	SG 100 AG	1
"	Schlumberger	BHL 4310	1
Pression	IRIS-SA	S26, S21	16
"	IRIS-SA	SN	12
Ultrason	IRIS-SA	?	17
Pression	TRANS-INST.	6100 BGA	33
Pression	TRANSAMERICA	?	1
Pression	Cr2m	SND-VST	4
Ultrason	Cr2m	US 540	8
Température	Cr2m	PT 100	6
Pression	VEGA	Végawelle	2
Pression	HYDROSYS	SDP 01	11
"	HYDROSYS	SDF 01	17
"	HYDROSYS	SDF 02	1
"	HYDROSYS	?	22
Pression	KELER	pr 46	1
TOTAL			484

CENTRALES

Marque	Type	Nb.
CR2M	Sab 600 agm	66
CR2M	Sab 600 lmh	3
CR2M	Sab 600 hdl	173
CR2M	Logilap	1
CR2M	Lusi	8
AUTEG	Emac 90	56
AUTEG	Emac 93	30
GATALING	Unimac	17
IRIS-INST.	Mado-Plus	2
IRIS-INST.	Mado-Solo	1
IRIS-SA	Eurolog 4/4	3
IRIS-SA	Eurolog 4/1	13
IRIS-SA	Maintrean 2	2
IRIS-SA	Aqualog	30
IRIS-SA	Eurolog	7
IRIS-SA	Eurolog 400	17
HYDROSYS	Hydrosys piéz	11
HYDROSYS	Hydrosys fora	9
HYDROSYS	Hydrotel	5
HYDROSYS	Hydrosys	22
TOTAL		476

TRANSFERT

Marque	Type	Nb points Interrogé
CR2M	Modem Amazone	6
CR2M	PC Toshiba T1850	17
CR2M	Hunter et divers	31
CR2M	Modem 600 RA	6
HYDROSYS	Modem	12
HYDROSYS	Lecteur K7	35
AUTEG	Modem Auteg	10
AUTEG	RS232	1
AUTEG	Carte LCE 124	2
AUTEG	PC 286 Grid	19
DATALING	V 23	17
IRIS-SA	Modem Intégré	17
IRIS-SA	Toshiba T1910	17
IRIS-SA	Modem Link	30
Agréé PTT	Modem	246
IRIS-INST.	PC	2

LOGICIEL DE TRAITEMENT

Marque	Type	Nb.
CR2M	Te-Sab	7
HYDROSYS	Hydrosys	3
IRIS-SA	Fluid-5	3
IRIS-INST.	-	1
AUTEG	-	1
Log. DREN	Dp-Piézo	1
BRGM	Isape	2
ASTRHYD	Cacg	1